

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### Comité Syndical du 22 mars 2016

### DÉLIBÉRATION N°2016-2-1

### Comptes administratif et de gestion 2015

L'an deux mille seize, le 22 mars à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Cette séance fait suite à celle du 15 mars 2016, sans quorum.

#### ÉTAIENT PRESENTS

---

##### Membres Titulaires :

M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Pascale CHAGUÉ, CAB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV – M. René ZAPPINI, CCPSV

#### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES

---

##### Membres Titulaires :

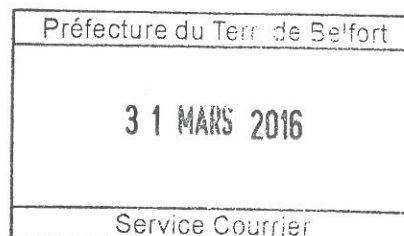
M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Michel NARDIN, CCTB

#### ÉTAIENT EGALEMENT PRESENTS

---

Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB

**Titulaires :** 11  
**Suppléant :** 0  
**Pouvoir :** 0



Soit 11 présents, le comité syndical étant composé de 23 membres.

Les convocations ont été légalement adressées les 4 et 15 mars 2016.



### **Compte administratif 2015**

Le compte administratif 2015 est le document budgétaire retraçant l'ensemble des comptes de l'exercice 2015. Il fait apparaître les résultats de l'exécution du budget et le compte de gestion établi par le Payeur départemental avec lequel il doit être en conformité.

#### **► Dépenses de fonctionnement**

En 2015, nous avons réalisé 71.20 % des dépenses de fonctionnement budgétées soit un montant de 57 409.79 €uros sur un total budgété de 80 680.00 €uros.

#### **► Recettes de fonctionnement**

Les recettes viennent de l'excédent reporté de 2014 de 3 386.36 €uros, de 62 293.64 €uros de participations des collectivités, nous arrivons à un total de recettes de 65 680.00 €uros.

Avec un total de 57 409.79 €uros de dépenses et de 65 680.00 €uros de recettes, l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de clôture de 8 270.21 €uros en conformité avec le compte de gestion 2015 du Payeur départemental. Cette somme sera reprise au Budget primitif 2016 en recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

### **Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.**

Votants : 11  
Voix pour : 11  
Voix contre : 0

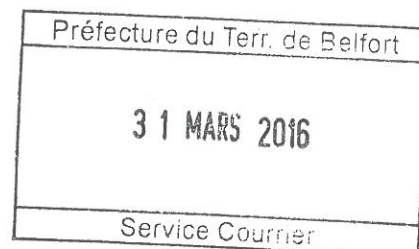
**Pour extrait certifié conforme  
Belfort, le 29 mars 2016**

Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.



**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

Affiché le 29 mars 2016  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.



## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### Comité Syndical du 22 mars 2016

### DÉLIBÉRATION N°2016-2-2

### Affectation du résultat

L'an deux mille seize, le 22 mars à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Cette séance fait suite à celle du 15 mars 2016, sans quorum.

#### ÉTAIENT PRESENTS

---

##### Membres Titulaires :

M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Pascale CHAGUÉ, CAB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV – M. René ZAPPINI, CCPSV

#### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES

---

##### Membres Titulaires :

M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Michel NARDIN, CCTB

#### ÉTAIENT EGALEMENT PRESENTS

---

Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB

<b>Titulaires :</b>	<b>11</b>
<b>Suppléant :</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>0</b>



Soit 11 présents, le comité syndical étant composé de 23 membres.

Les convocations ont été légalement adressées les 4 et 15 mars 2016.



### Affectation du résultat

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2015

→ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

→ Constatant que le compte administratif en conformité avec le compte de gestion présente :

Un excédent de fonctionnement de 8 270.21 €uros.

Il a été proposé d'affecter le résultat ci-dessous :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	3 386.36 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	4 883.85 euros
EXCEDENT AU 31.12.2015	8 270.21 euros
<b>AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2016 (Compte 002)</b>	<b>8 270.21 euros</b>

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2015.**

Votants : 11  
Voix pour : 11  
Voix contre : 0

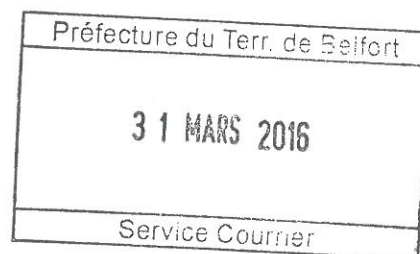
**Pour extrait certifié conforme  
Belfort, le 29 mars 2016**

Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.



**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

Affiché le 29 mars 2016  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.



## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### Comité Syndical du 22 mars 2016

### DÉLIBÉRATION N°2016-2-3

### Budget primitif 2016

L'an deux mille seize, le 22 mars à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Cette séance fait suite à celle du 15 mars 2016, sans quorum.

#### ÉTAIENT PRESENTS

---

##### Membres Titulaires :

M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Pascale CHAGUÉ, CAB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV – M. René ZAPPINI, CCPSV

#### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES

---

##### Membres Titulaires :

M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Michel NARDIN, CCTB

#### ÉTAIENT EGALEMENT PRESENTS

---

Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB

**Titulaires :** 11  
**Suppléant :** 0  
**Pouvoir :** 0



Soit 11 présents, le comité syndical étant composé de 23 membres.

Les convocations ont été légalement adressées les 4 et 15 mars 2016.



## Budget primitif

---

### 1- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

<u>60632 Fourniture de petits équipements</u>	100.00 €
<u>6225 Indemnité au comptable</u> Indemnité Mme BRUNOL Annie	130.00 €
<u>6226 Honoraires</u> Commissaire enquêteur	0.00 €
Avocat	0.00 €
<u>6231 Annonce et insertions</u>	0.00 €
<u>6236 Catalogue et imprimé</u>	400.00 €
<u>6261 Frais d'affranchissement</u>	1 000.00 €
<u>6574 Subvention de fonctionnement aux associations</u> Assistance administrative AUTB	53 000.00 €
Mission diagnostic et stratégie Bourg Centres	15 000.00 €
<u>6218 Personnel extérieur divers</u> Assistance comptable Bavilliers	2 210.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>71 840.00 €</b>

### 2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

002 Excédent reporté 2015	8 270.21 €
7472 Subvention de la Région	15 000.00 €
74758 Participation groupements de collectivités	48 569.79 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>71 840.00 €</b>

## REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES AU S.Co.T.

**2016**

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>Règle de répartition X/23e</b>	<b>Contributions 2016</b>
C.A.B.	11/23	23 229.03 €
C.C. du Tilleul et de la Bourbeuse	2/23	4 223.46 €
C.C. de la Haute Savoureuse	2/23	4 223.46 €
C.C. du Pays Sous Vosgien	2/23	4 223.46 €
C.C. du Sud Territoire	6/23	12 670.38 €
<b>TOTAL</b>		<b>48 569.79 €</b>

**Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical adopte le budget primitif 2016, à l'unanimité.**

Votants : 11  
Voix pour : 11  
Voix contre : 0

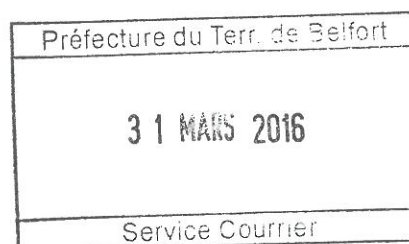
**Pour extrait certifié conforme  
Belfort, le 29 mars 2016**

Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.



**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

Affiché le 29 mars 2016  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.



## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### Comité Syndical du 22 mars 2016

### DÉLIBÉRATION N°2016-2-4

### Indemnité de conseil au comptable départemental

L'an deux mille seize, le 22 mars à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Cette séance fait suite à celle du 15 mars 2016, sans quorum.

#### ÉTAIENT PRESENTS

---

##### Membres Titulaires :

M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Pascale CHAGUÉ, CAB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV – M. René ZAPPINI, CCPSV

#### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES

---

##### Membres Titulaires :

M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Michel NARDIN, CCTB

#### ÉTAIT ÉGALEMENT PRESENT

---

M. Bruno VIDALIE, AUTO

**Titulaires :** 11  
**Suppléant :** 0  
**Pouvoir :** 0



Soit 11 présents, le comité syndical étant composé de 23 membres.

Les convocations ont été légalement adressées les 4 et 15 mars 2016.



### **Indemnités de conseil**

---

L'arrêté ministériel du 12 juillet 1990 prévoit qu'une indemnité de conseil peut être allouée au comptable des établissements publics locaux, au titre des conseils et assistance que ce dernier nous apporte.

Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires nettes des trois dernières années.

Cette indemnité a un caractère facultatif et doit être votée par l'assemblée délibérante.

**Le comité syndical après en avoir délibéré donne son accord sur le versement d'une indemnité de conseil** au titre de l'année 2016, à Madame BRUNOL Annie, Payeur départemental, pour un montant de 113.33 €uros net soit un brut de 124.34 €uros. Cette somme est inscrite au budget primitif 2016 au compte « 6225 Indemnité au comptable ».

Votants : 11  
Voix pour : 11  
Voix contre : 0

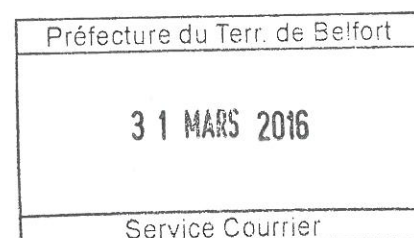
**Pour extrait certifié conforme  
Belfort, le 29 mars 2016**

Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.



**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

Affiché le 29 mars 2016  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.



## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### Comité Syndical du 22 mars 2016

### DÉLIBÉRATION N°2016-2-5

### Convention financière SM SCoT / AUTB

L'an deux mille seize, le 22 mars à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Cette séance fait suite à celle du 15 mars 2016, sans quorum.

#### ÉTAIENT PRESENTS

---

##### Membres Titulaires :

M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Pascale CHAGUÉ, CAB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV – M. René ZAPPINI, CCPSV

#### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES

---

##### Membres Titulaires :

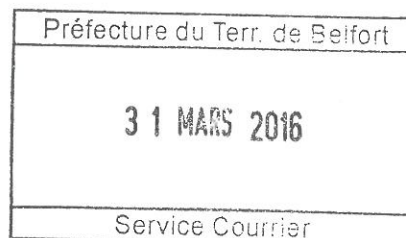
M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Michel NARDIN, CCTB

#### ÉTAIENT EGALEMENT PRESENTS

---

Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB

**Titulaires :** 11  
**Suppléant :** 0  
**Pouvoir :** 0



Soit 11 présents, le comité syndical étant composé de 23 membres.

Les convocations ont été légalement adressées les 4 et 15 mars 2016.



Pièces jointes :

- **Projet de convention**

Fiches études :

- **Animation de la structure**
- **Artificialisation des espaces**
- **Appel à manifestation d'intérêt**

---

Le SMSCoT a été conçu dès l'origine dans un rapport étroit avec l'AUTB, agence d'urbanisme au sens de l'article L. 121-3 du code de l'urbanisme.

*« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion et d'études appelés "agences d'urbanisme". Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. »*

Le SMSCoT est donc membre de l'AUTB, laquelle a inscrit dans son programme d'activité la production et l'animation du SCoT. La contrepartie en est une subvention versée à l'AUTB. Celle-ci est fixée à 53.000 Euros et donne lieu à une convention annuelle.

**Il a été proposé de mandater le président du SMSCoT pour signer ladite convention au titre de 2016.**



#### **RAPPORT D'ACTIVITE RELATIF A LA CONVENTION D'ACTIVITE 2015 SCoT/AGENCE D'URBANISME**

---

L'A.U.T.B. est intervenue sur deux domaines de compétences : l'animation administrative du Syndicat et la procédure du SCoT. L'ensemble de cette activité a été quantifiée à hauteur de 1505 heures soit 188 jours de production sur l'année calendaire.

**Au titre de l'animation administrative**, l'AUTB a organisé et produit l'essentiel des pièces en rapport avec l'ordre du jour de sept comités syndicaux (cf. recueil des pièces administratives). Le SMSCoT a porté avis sur les documents d'urbanisme de Novillard, Leval, Belfort et Dambenois.

Par ailleurs, l'AUTB a participé aux réunions des PPA organisées pour les documents, au fur et à mesure de leur avancement.

En outre, l'AUTB a participé ou analysé le contenu technique des groupes de travail auxquels le SMSCoT siège, à savoir la CDAC, la CDPNAF, la CDNPS.

L'AUTB a monté le dossier de candidature auprès de la Région Franche-Comté pour permettre l'éligibilité des centres-bourgs à des financements de plans de dynamisation. Cette candidature a été retenue pour la première phase de diagnostic.

**Au titre de la procédure du SCoT**, l'AUTB a réalisé entre le 17 février et le 30 juin 2015 une modification du SCoT relative à la zone économique de Bessoncourt.

L'AUTB a travaillé à l'observatoire des évolutions du territoire qui vise à constater les faits au regard des prévisions du SCoT.

L'ensemble des publications du SCoT sont mises en ligne sur le site internet administré par l'AUTB.

**Le comité syndical autorise le Président à signer la convention.**

Votants : 11  
Voix pour : 11  
Voix contre : 0

**Pour extrait certifié conforme  
Belfort, le 29 mars 2016**

Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.



**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

Affiché le 29 mars 2016  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.

Préfecture du Terr. de Belfort
<b>31 MARS 2016</b>
Service Courrier



# CONVENTION PROGRAMME PARTENARIAL 2016

## Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

### Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

---

#### Entre :

Le **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort**,

représenté par son Président, Jean-Marie **HERZOG**,  
dûment habilité par délibération en date du 22 mars 2016

d'une part,

Ci-après désignée « SM SCoT »

#### Et

l'**Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort**,

association ayant son siège 10 rue Aristide Briand à Belfort, représentée par son  
Président, Damien **MESLOT**, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article  
11 des statuts de l'association,

d'autre part.

Ci-après désignée « A.U.T.B. »

---

***Il a été convenu ce qui suit***



## **Article 1**

### **OBJET DE LA CONVENTION**

---

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'A.U.T.B. et du SM SCoT dans la conduite du programme d'étude élaboré conjointement avec les partenaires associés au programme partenarial.

## **Article 2**

### **OBLIGATIONS RÉCIPROQUES**

---

L'A.U.T.B. s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs du SM SCoT concernant son animation administrative et l'élaboration du projet de SCoT, au regard des délais et de l'avancement de cette procédure.

## **Article 3**

### **SUBVENTION AU PROGRAMME 2016**

---

La subvention apportée par le SM SCoT à l'AUTB est fixée à 53 000 € pour l'année 2016.

Les appels de fonds seront réalisés par tranche de 25 % au début de chaque trimestre.

Les versements seront à effectuer au crédit du compte suivant :

#### **CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX**

29, Rue du Mirail CS 91225  
33074 BORDEAUX CEDEX

**Compte n° 00199000725—90**

## **Article 4**

### **MODIFICATION EN COURS D'ANNÉE**

---

Les conditions, fixées par la présente convention, peuvent être modifiées si le SM SCoT justifie un investissement significatif non prévu.

En pareil cas, un avenant à la présente convention en précisera les termes.



## RAPPEL DES PARTICIPATIONS RESPECTIVES DES DIFFERENTS PARTENAIRES FINANCEURS DE L'AUTB.

---

**Données indicatives**

### SUBVENTIONS DU PROGRAMME 2016

■ C.A.B.....	300 000 €
■ Ville de Belfort.....	220 000 €
■ Etat.....	78 000 €
■ Conseil Régional de Franche Comté.....	39 000 €
■ Département 90.....	10 000 €
■ Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC).....	40 000 €
■ Communauté de Communes de la Haute Savoureuse....	53 300 €
■ Syndicat Mixte du SCoT .....	53 000 €

FAIT À BELFORT, le  
(en deux exemplaires originaux)

Pour le Syndicat Mixte du SCoT  
du Territoire de Belfort,  
Le Président,

Jean-Marie **HERZOG**.

Pour l'Agence d'Urbanisme  
du Territoire de Belfort,  
Le Président,

Damien **MESLOT**.

# Syndicat du SCoT du Territoire de Belfort

## Animation de la structure Programme partenarial 2015

Partenaire principal / Maître d'ouvrage  
**SMSCoT**

Autres partenaires  
/

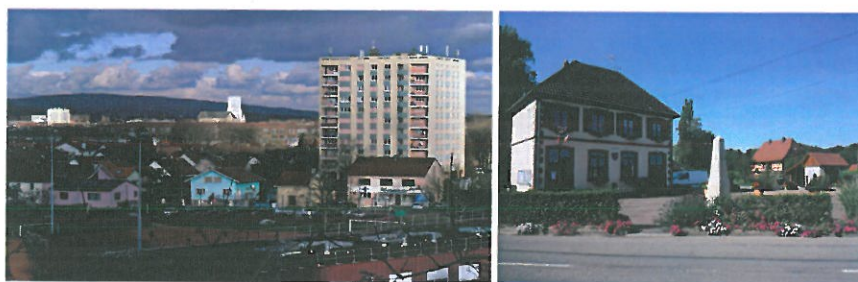
Support / Format  
/

Réfèrent / Contact  
**Bruno VIDALIE / bvidalie@autb.fr**

Conditions d'accès  
Accès public, site web SMSCoT BELFORT

## Objet de l'activité :

L'AUTB est la principale structure de support des activités du syndicat mixte ; ce dernier est membre de l'association. A ce titre les travaux préparatoires des délibérations sont réalisés par l'agence, de même que sont préparées les diverses questions sur lesquelles le SMSCoT est amené à se prononcer. Un site internet assure une fonction d'information au public.



## Dans le cadre des comités syndicaux :

Sept réunions délibératives ont été tenues après préparation au cours de l'année 2015. Les sujets examinés sont de nature fonctionnelle (orientations budgétaires, vote du budget...), portent sur des avis de documents locaux d'urbanisme (Novillard, Leval, Belfort, Dambenois) ou sur des procédures de planification (PGRI/SDAGE).

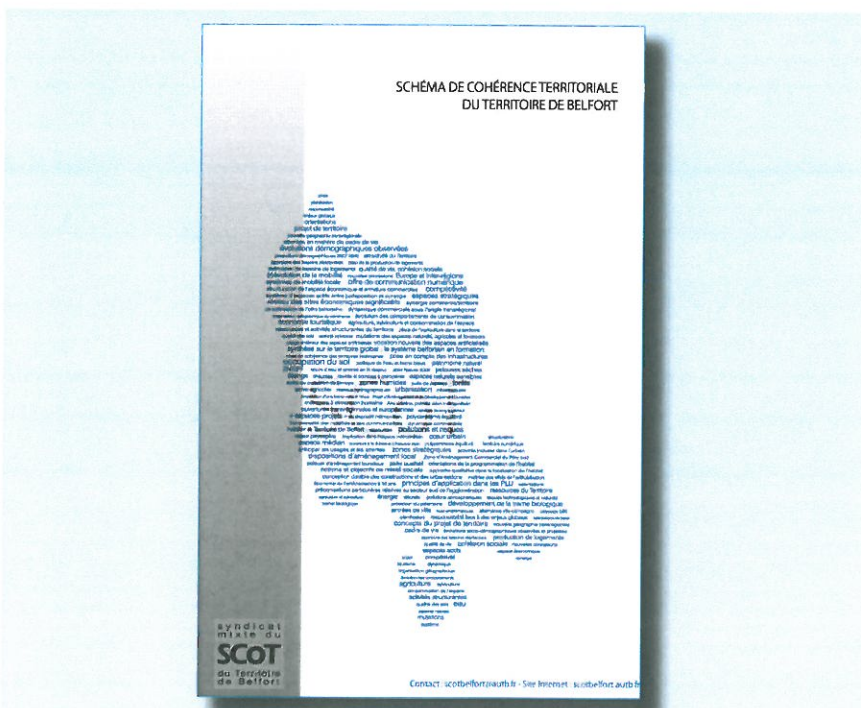
Le SMSCoT a présenté une candidature à l'appel d'offre régional pour l'éligibilité des bourgs-centres en difficulté à des aides au développement. Une modification ponctuelle du SCoT a été approuvée au cours de l'année.

## Représentation dans le cadre de commissions extérieures :

Le SMSCoT est membre titulaire dans un certain nombre d'instances départementales où il est amené à siéger.

- commission départementale d'aménagement commercial (CDAC),
- commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), devenue commission départementale de la préservation de la nature, de l'agriculture et de la forêt (CDPNAF),
- commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI),
- commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Dans le cadre des PLU, le SMSCoT a statut de « personne publique associée », ce qui induit une participation aux réunions organisées par les communes à différents moment de leur travail.



# SCoT du Territoire de Belfort

Observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers  
Bilan 2011-2013

Programme partenarial

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du SCoT

Autres partenaires

CAB, communautés de communes du T de B

Référents / Contacts

Elsa Lonchamp/ elonchamp@autb.fr

Boris Loichot/ bloichot@autb.fr

Accès

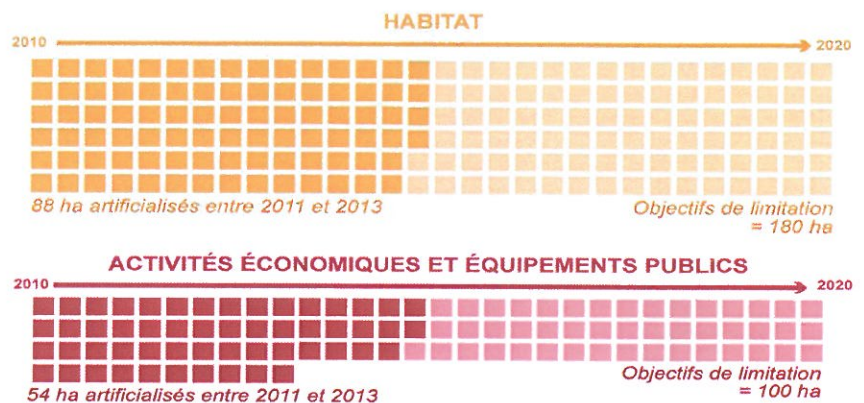
www.scotbelfort.autb.fr



## Contexte

Suite à l'approbation du SCoT en février 2014, la réglementation en vigueur demande la mise en place d'un suivi des résultats de l'application des orientations du SCoT à partir d'indicateurs.

Un observatoire a été initié en 2015 pour le suivi de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers au regard des objectifs chiffrés de limitation de l'artificialisation hors des emprises urbaines à l'horizon 2020.



## Repérage des espaces artificialisés : méthode

La méthode adoptée repose sur un travail de comparaison de photographies aériennes afin d'identifier des espaces naturels, agricoles et forestiers qui sont devenus artificialisés pour de l'habitat, des activités économiques, des infrastructures de transport... Les données cadastrales ainsi que les observatoires départementaux sur les opérations foncières et sur les zones d'activités (AUTB) apportent de l'information complémentaire. Chaque espace repéré est caractérisé et géolocalisé sous Système d'Information Géographique (SIG).

Les données créées et diffusées dans le cadre de l'observatoire s'inscrivent dans la continuité de l'analyse menée sur la période 2000-2010 lors de l'élaboration du SCoT. À partir des photographies aériennes de 2010 (octobre) et 2013 (octobre), un premier bilan de l'artificialisation a pu être fait pour la période 2011-2013. Ces éléments sont mis en parallèle avec les objectifs chiffrés de limitation de l'artificialisation selon les différentes destinations.

## Bilan 2011-2013 : résultats

La période 2011-2013 est marquée essentiellement par le développement résidentiel (124 ha sur 197 artificialisés) puis le développement économique (40 ha).

75 % des artificialisations ont été réalisées principalement en extension urbaine (149 ha). Pour autant, la balance entre les artificialisations dans l'emprise urbaine (densification) et en dehors (extension urbaine) s'est améliorée par rapport aux observations faites sur la période 2000-2010.



## SCoT du Territoire de Belfort

Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Franche-Comté pour la revitalisation des bourgs-centres.  
Candidature et engagement étude

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du SCoT

Autres partenaires

communautés de communes du T de B,  
communes pôles secondaires

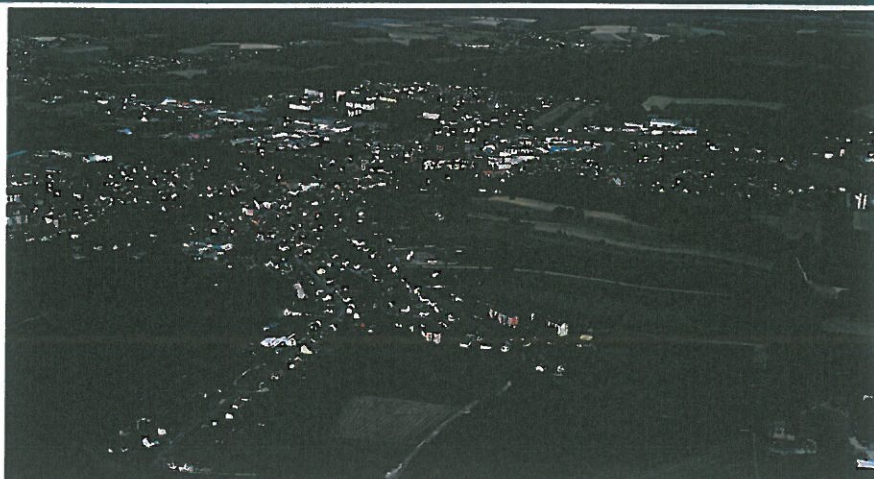
Référents / Contacts

Dominique Brigand/ dbrigand@autb.fr

Bruno Vidalie/ bvidalie@autb.fr

Accès

www.scotbelfort.autb.fr



### Contexte

Le diagnostic du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) a mis en évidence l'opportunité du maillage territorial urbain de la région. Au sein de ce maillage, les bourgs-centres sont souvent un relais essentiel, gage d'un maintien de l'emploi, des services et de la qualité de vie du territoire régional.

Ces petites villes ont un rôle de structuration du territoire rural ou périurbain et d'organisation des centralités de proximité : services aux particuliers, économie de proximité mais également productive, établissements d'enseignement, services de santé, équipements culturels et sportifs.

Le 20 mars 2015, le Conseil Régional a ainsi publié un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui vise à expérimenter une démarche globale pour la revitalisation des bourgs-centres francs-comtois. Cet appel était à destination des syndicats mixtes des SCoT ayant approuvé leur schéma de cohérence territoriale et une armature urbaine définie. Les territoires concernés sont les pôles de premier ou de second rang définis dans l'armature urbaine des SCoT, en dehors des unités urbaines de Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Dole, Lons-le-Saunier et Vesoul.

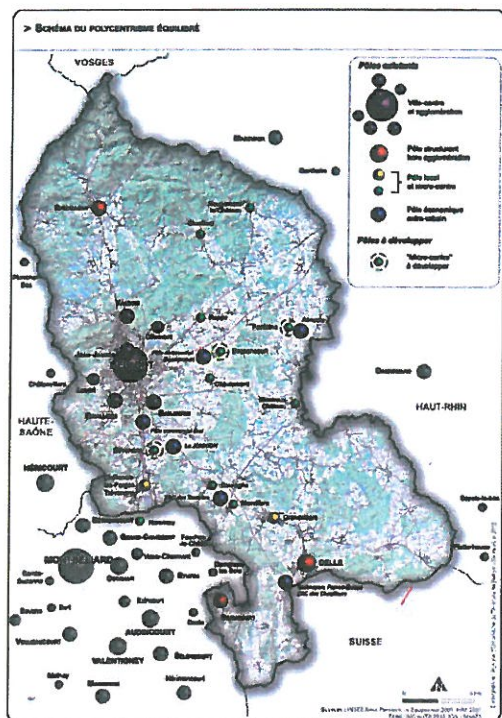
La démarche porte différentes thématiques (économie, services de proximité, habitat, urbanisme, mobilité, espaces publics,...) et a pour objectif de conserver le maillage des bourgs-centres, de redynamiser les centralités, de favoriser les opérations incluses dans une stratégie globale, de favoriser les échanges d'expériences à l'échelle locale et régionale.

### La réponse du Syndicat Mixte du Scot du Territoire de Belfort

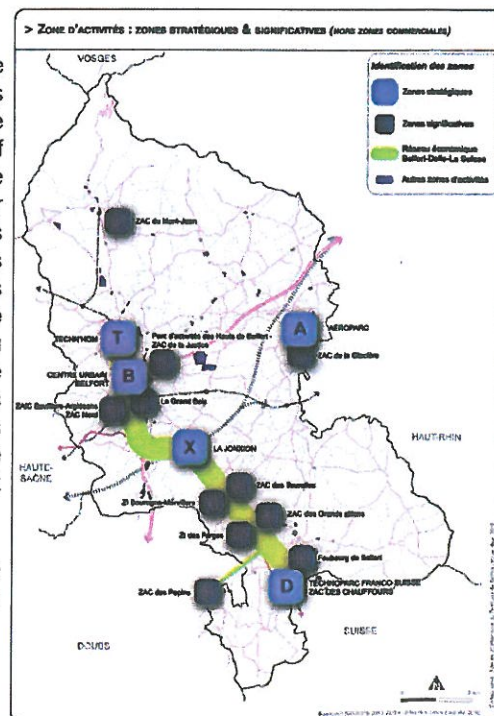
Le Syndicat Mixte a immédiatement perçu l'intérêt d'une telle démarche dans le contexte belfortain. L'élaboration du SCoT a mis en évidence la nécessaire solidarité des territoires dans l'économie, les services, la mobilité. Faire tenir cette chaîne de services, adossée à des infrastructures publiques, nécessite de préserver le rapport à l'espace et la position des pôles dans la structure globale du département. Autour de Belfort et de son agglomération gravitent trois petites villes Giromagny, Delle et Beaucourt qui ont des fonctions de centralité affirmées, mais en difficulté, pénalisées par les expansions résidentielles.

Lutter contre la dispersion de l'habitat et l'affaiblissement des pôles, renforcer l'aire d'attractivité de l'armature de transport collectif actuelle et future, structurer l'espace économique en s'appuyant sur les pôles, affirmer les potentialités touristiques et les services connexes, répondre aux objectifs d'un développement plus durable sont autant d'objectifs du SCoT du Territoire de Belfort allant dans le sens d'un développement de ces pôles secondaires. Conforter les trois bourgs centres est ainsi une étape nécessaire à la réussite de cet engagement territorial fort.

L'AUTB a réalisé le dossier de candidature du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort.



Malgré ce rôle structurant, les bourgs-centres connaissent de plus en plus une perte de vitalité illustrée par l'affaiblissement de leur démographie et de l'emploi, la fermeture de leurs commerces, la désaffectation de leur parc de logements. A cet enjeu de cohésion territoriale, la Région a souhaité réaffirmer le rôle et l'attractivité de ces centralités.



## L'enjeu

L'enjeu majeur de cet appel à manifestation d'intérêt réside dans l'exercice de mise en œuvre d'un des objectifs du SCoT du Territoire de Belfort, le renforcement de cette structuration de l'espace, dont les pôles constituent les points d'appui du développement urbain. L'articulation de cette démarche expérimentale aux révisions des documents d'urbanisme de ces communes offre une opportunité d'une cohérence du développement territoriale.

## Les lauréats de l'appel

La Région Franche-Comté a ainsi retenu 5 lauréats à cet appel à manifestation d'intérêt :

- Le SM SCoT du Territoire de Belfort ;
- Le SM SCoT du Doubs Central ;
- Le SM SCoT du Pays de Vesoul Val de Saône ;
- Le SM SCoT du Haut Jura ;
- Le SM SCoT du Pays Lédonien.

Les échanges régionaux permettent de confronter les démarches et les réponses apportées par les bourgs, en termes de projets et de démarches.

## Contenu de l'étude

Cette expérimentation se déroule en trois phases :

*La première phase*, en cours, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du SCoT a pour objectif :

- un état des lieux de la situation historique, géographique, économique, démographique et socio-culturelle des bourgs éligibles à l'expérimentation.
- La définition d'une stratégie de développement des bourgs-centres à revitaliser, co-construite entre le Syndicat Mixte du SCoT, les EPCI concernés et les communes bourgs-centres.
- Une démarche participative qui doit permettre le partage d'une vision et d'un projet communs entre les habitants, les associations, les acteurs économiques et les élus.

Cette première phase d'étude est réalisée par l'AUTB.

*La seconde phase*, concerne les bourgs-centres retenus par la Région selon le niveau de dévitalisation apprécié au moyen de critères définis dans l'appel à manifestation d'intérêt. Cette phase consiste en :

- une étude de programmation réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale, en associant l'EPCI de rattachement, le Syndicat Mixte du SCoT et les usagers du cadre de vie communal.
- Une démarche participative doit permettre le partage de la programmation définie entre les habitants, les associations, les acteurs économiques et les élus.

*La troisième phase*, consiste en une contractualisation des actions de revitalisation des bourgs-centres avec la Région.